



## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

### Ouvrier principal 2eme classe

#### Informations sur le concours

Publié le :	04-02-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Adresse d'envoi email des candidatures :	secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr
Date du concours :	20-04-2026
A propos du poste :	

Les ouvriers principaux de 2e classe accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un niveau de formation au moins équivalent à un diplôme de niveau V ou à une qualification reconnue équivalente.

Les membres du corps des personnels ouvriers peuvent également assurer la conduite de motocycles, de véhicules de tourisme ou utilitaires légers, de poids lourds et de véhicules de transport en commun, s'ils sont titulaires, en fonction des besoins des établissements, des permis de conduire des catégories A, B, C et D en cours de validité et sous réserve de la réussite à un examen psychotechnique présenté devant l'un des organismes habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé. Les conducteurs de véhicule sont soumis à des examens médicaux périodiques qui conditionnent la validité des permis de conduire requis.

Ils peuvent en outre participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction mécanique et être chargés de toute mission entrant dans le champ de compétences des services logistiques.

#### Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS
Ville :	33000 Bordeaux
Site Web :	<a href="https://www.ch-perrens.fr">https://www.ch-perrens.fr</a>

#### Pour candidater

Date limite de candidature :	02-03-2026
Conditions de candidature :	

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences suivantes correspondant à la spécialité concernée ;

- diplôme de niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue équivalente ;
- certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans la spécialité ;
- Equivalence délivrée par la commission instituée par le décret du 13 février 2007.

La condition de diplôme n'est toutefois pas exigée si le candidat est père ou mère d'au moins trois enfants.

Les candidats ne possédant pas l'un des diplômes ou titres mentionnés ci-dessus, peuvent déposer une demande d'équivalence. La Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social se tient à leur disposition pour la constitution du dossier de demande d'équivalence de diplôme qui est faite auprès de la D.R.E.E.T.S. NOUVELLE AQUITAINE Secrétariat de la commission régionale d'équivalence Cité administrative

2 rue Jules Ferry - 33090 BORDEAUX (Dossier joint). Les candidats doivent néanmoins présenter leur candidature au concours en précisant dans le corps de la lettre leur demande d'équivalence de diplôme.

ATTENTION : la demande d'équivalence de diplôme est une démarche individuelle du candidat.

Pièces à fournir :

A l'appui de leur demande manuscrite (préciser la spécialité du concours), les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1° Les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires ;
- 2° Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
- 3° Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;

Le cas échéant, un état signalique et des services militaires ou une copie du document ou à la première page du livret militaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Mail pour l'envoi des candidatures : [secretariat\\_drh\\_rs@ch-perrens.fr](mailto:secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr)

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :  
CH CHARLES PERRENS  
DRH  
121 RUE DE LA BECHADE  
33076 BORDEAUX CEDEX